



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DES ALPES

28 JUIN 2025 A SISTERON

Formulaire à remplir et à renvoyer au District, avant le 27 juin 2025

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Option 1 : représentation par un licencié de mon club

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,
Madame / Monsieur
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité
de Direction du District et à l'élection de la délégation de District pour l'Assemblée Générale de la Ligue

ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club

En mon absence, je donne pouvoir à
Madame / Monsieur
licencié(e) du club et représentant ce club,
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité
de Direction du District et à l'élection de la délégation de District pour l'Assemblée Générale de la Ligue

Fait à Le

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir

12.3 - Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.